

2024-11/018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN,
Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-
OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe
CHAUTARD, Marie MEYER, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée
KOENIG, CACHELEUX Karine,

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Aurélie
COURANT (Pouvoir à Céline PELLISSIER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc
ANTONINI), Isabelle DERBES (Pouvoir à Corine GUIGNON),

Absents : Sara SUSINI, Laurent DENIS

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 16

VOTANTS : 20

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que le lycée Saint Exupéry de Saint Raphaël organise un voyage scolaire en Angleterre du 19 ou 23 janvier 2025 pour les élèves de la classe européenne ANGLAIS.

Compte-tenu du coût élevé de ce voyage pour les familles, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de participer à hauteur de 150.00€ par élève.

Trois lycéens Calliannais étant concernés par ce voyage, la participation de la commune s'élèverait donc à 450.00€ au total.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la commune à participer aux frais du voyage scolaire organisé par le lycée Saint Exupéry de Saint Raphaël à hauteur de 150€ par lycéen Calliannais.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Secrétaire de séance

